



## **AVIS PUBLIC**

**Règlement 21-530**– amendant le règlement 09-373 des permis et certificats afin de modifier la tarification des services.

**EST** donné avis public par monsieur le directeur général Michel Morneau :

**QUE** le règlement 21-530 amendant le règlement 09-373 des permis et certificats afin de modifier la tarification des services a été adopté à la séance régulière du Conseil municipal du 15 mars 2021.

Ce règlement vise la mise en place d'une nouvelle tarification des permis et certificats.

**QUE** ce règlement peut être consulté sur la base de données ouvertes sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 17 mars 2021.

Michel Morneau urb. OMA  
Directeur général



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Michel Morneau, directeur général de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie le 17 mars 2021 aux deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 mars 2021.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel Morneau', is positioned below the text.

Michel Morneau urb. OMA  
Directeur général